

# MANIFESTE



*pour une politique nationale du Cheval,  
génératrice d'emplois, d'économie et de biodiversité*



FNC

# É D I T O

La crise, brutale et tenace, les mutations en cours aux niveaux sociétal, communautaire, la condamnation de la CJUE sur la TVA à taux réduit, ou encore la remise en cause de l'accèsion aux aides PAC, la difficulté de s'installer sans être naisseur, l'absence d'une politique sanitaire réaliste économiquement et efficace techniquement, tout comme d'un statut précis de l'agriculture professionnel de la filière, inquiètent très fortement la Fédération Nationale du Cheval : elle craint la disparition pure et simple des plus petites entreprises rurales, qui sont le socle de la filière Cheval en France.

L'élevage notamment est en péril. Nombreux sont les éleveurs qui, avec des excédents bruts d'exploitation en baisse de 15 à 45% depuis plus de 5 ans et oscillant entre 8500€ et 20000€/an/unité de main d'œuvre, hésitent à poursuivre leur activité et à investir dans la valorisation de leurs jeunes équidés.

A travers ce Manifeste, les administrateurs de la FNC appellent à réfuter cette fatalité et proposent aux pouvoirs publics un pacte de croissance « gagnant/gagnant » pour la filière du Cheval de sport, loisir, travail et viande en France.

Exploitants agricoles, nous voulons, en effet, voir nos entreprises se développer et se transmettre. Nous nous sommes ainsi rassemblés pour faire entendre notre voix et nos propositions afin de simplifier nos conditions d'exercice, de créer de nouvelles richesses et de développer la résilience de nos exploitations, seule voie possible pour le renouvellement des générations sur des projets de vie viables et vivables.

La vocation de ce manifeste est donc, vous l'aurez compris, d'alerter tous les décideurs et futurs élus, français et européens. Nous comptons en effet sur eux pour entendre les préoccupations des professionnels du Cheval et défendre les solutions proposées par celles et ceux qui se battent au quotidien pour « Une politique nationale du Cheval, génératrice d'emplois, d'économie et de biodiversité » !



Marianne Dutoit, Présidente de la FNC

## PRÉSERVONS CE QUI EXISTE ENCORE !

Le cheval est un formidable médiateur : à la croisée des agriculteurs et des ruraux, des ruraux et des urbains, il rend possible le dialogue entre ces populations très différentes. Insertion sociale, pédagogie, éducation, convivialité, responsabilité, sont autant de réalités et de valeurs véhiculées par le cheval dans toutes ses formes actuelles d'utilisation.

L'engouement des Françaises et des Français pour l'équitation, ainsi que la reconnaissance agricole des activités équestres, sont deux éléments déterminants pour le maintien de notre filière, qui jouit d'une spécificité unique au monde : afficher de la performance dans les 3 disciplines principales que sont

le galop, le trot et le sport, tout en maintenant un ancrage agricole fort sur le territoire. Et pourtant depuis plus de 10 ans ses indicateurs sont en baisse !

La filière équine représente un atout stratégique important pour la France : il est donc de notre responsabilité conjointe, pouvoirs publics et organisations professionnelles agricoles, de la préserver en maintenant notamment un taux réduit de TVA et en inscrivant définitivement le cheval et les activités qui en découlent, au niveau européen, dans la Politique Agricole Commune, PAC.



- » éleveurs : ↘ 22% en 10 ans
- » production : ↘ 25% en 10 ans
- » SAU : 30% < SAU nationale



- » chevaux abattus : ↘ 20% en 5 ans
- » prix à l'abattoir : ↘ 15% en 10 ans
- » consommation : ↘ 50% en 10 ans



- » enjeux : ↘ 1,7% en 2 ans
- » CA trotteurs : ↘ 35% en 10 ans



- » EBE : 15 à 40% en 5 ans
- » prix moyens des chevaux : ↘ 18% en 3 ans
- » cavaliers licenciés : ↘ 3% en 3 ans
- » PAC : 80€/ha



- » personnes actives : 180 000
- » emplois agricoles : ↘ 0,5%

## PRENONS CONSCIENCE DES ENJEUX

La filière Cheval connaît depuis une dizaine d'année une période de très fortes mutations d'ordres économique, juridique et institutionnel. Des mesures doivent être prises dans le cadre d'une politique nationale du Cheval pour faire face aux enjeux majeurs d'aujourd'hui et de demain que sont :

- » le développement de l'emploi, notamment en milieu rural ;
- » la création de valeur ajoutée dans la filière ;
- » la sauvegarde de la biodiversité et du patrimoine culturel équestre ;
- » l'animation des territoires et le développement local ;
- » l'amélioration de la qualité de vie et de la santé ;
- » l'efficacité des politiques publiques.

Relever ces défis suppose d'agir conjointement pour :

1. saisir les opportunités et développer les gisements de croissance ;
2. anticiper et gérer les risques ;
3. concilier performance économique, performance écologique et bien-être animal dans les territoires ;
4. promouvoir un modèle d'entreprises cheval viables, vivables et transmissibles, assis sur le statut de l'agriculteur professionnel du Cheval ;
5. s'organiser professionnellement pour peser dans les relations commerciales et institutionnelles.

# S) ORGANISER & PROMOUVOIR UN MODÈLE D'ENTREPRISES VIABLES, VIVABLES & TRANSMISSIBLES

## Aux pouvoirs publics de...

- ▶ Rendre efficaces la reconnaissance agricole et la politique d'encouragements grâce à une politique publique volontariste, aux missions clarifiées et respectant le principe de subsidiarité.
- ▶ Encourager prioritairement les agriculteurs professionnels du Cheval, pour lesquels l'agriculture est un métier et qui tentent d'en vivre.
- ▶ Inviter et réunir les Organisations Professionnelles Agricoles à débattre de toute orientation concernant la filière et ayant des répercussions sur les agriculteurs professionnels du Cheval.
- ▶ Reconnaître le statut de l'agriculteur professionnel du Cheval et par là celles et ceux qui réalisent un véritable métier en les différenciant de celles et ceux pour qui l'agriculture est une rente, un loisir ou une activité financière.
- ▶ Développer des outils juridiques, fiscaux et sociaux adaptés à l'activité cheval : en œuvrant aux niveaux national et européen pour maintenir un taux réduit de TVA pour le cheval et les activités qui en découlent. En particulier, favoriser au niveau européen une reconnaissance pleine et entière, notamment sur le plan fiscal, du caractère agricole de l'élevage d'équidés et des activités équestres qui en découlent.
- ▶ Dans le cadre de la réforme de la formation professionnelle continue, promouvoir l'apprentissage et faciliter l'articulation entre les diplômes agricoles et sportifs.
- ▶ Soutenir le renouvellement des générations sur des projets viables, vivables et transmissibles.
- ▶ Accompagner les agriculteurs les plus fragilisés de la filière.
- ▶ Revaloriser les retraites des exploitants agricoles, dont les agriculteurs professionnels du Cheval.



### TVA à taux réduit : une nécessité pour la filière.

Il est nécessaire pour l'élevage, la diversification agricole dans le cheval et l'ensemble des activités équestres, de bénéficier d'un taux de TVA réduit. Le passage à un taux de TVA normal nuit à un secteur économiquement important, qui contribue de manière significative à la réalisation des objectifs européens et des choix stratégiques actuels. Il met également en péril un patrimoine économique et social, vivant et dynamique. La clarté et l'unité pour le secteur équin dans le cadre de la TVA communautaire sont donc essentielles.

**Le COPA et la COGECA, la FNSEA et la FNC se sont toujours exprimés en faveur du maintien de la liste restrictive des biens et des produits éligibles aux taux réduits de TVA à tous les Etats membres, élargie aux activités équines de toute sorte et aux ventes de chevaux.** En effet, si la suppression de la liste peut être séduisante, elle ne manquerait pas, en l'absence d'harmonie dans les choix faits par les Etats membres, de créer des distorsions de concurrence, pour des activités qui sont déjà fortement sous pression économiquement.

## Aux organisations professionnelles agricoles de...

- ▶ Définir un statut de l'agriculteur professionnel du Cheval, garantissant l'accès prioritaire aux droits et devoirs des agriculteurs et permettant de lutter contre la concurrence déloyale.
- ▶ Fédérer, représenter et défendre les agriculteurs professionnels du Cheval, notamment au sein des instances agricoles et Cheval, dont la FNSEA, le COPA et l'APCA.
- ▶ Participer aux négociations interprofessionnelles.
- ▶ Assurer une veille réglementaire aux niveaux local, régional, national et européen.
- ▶ Former les agriculteurs professionnels du Cheval aux missions d'intérêt général et à la prise de responsabilités au sein des Organisations Professionnelles Agricoles.
- ▶ Identifier et promouvoir des modèles économiques viables pour accompagner les agriculteurs en activité, optimiser les transmissions et les futures installations, en particulier par une meilleure maîtrise de la production.
- ▶ Former par l'alternance les jeunes à la réalité des métiers et ainsi faciliter leur insertion professionnelle.
- ▶ Créer de nouvelles qualifications professionnelles et promouvoir les Certificats de Qualification Professionnelle (CQP).
- ▶ Accompagner les porteurs de projets dans leurs démarches d'installation ou de diversification.
- ▶ Professionnaliser tout au long de la vie les agriculteurs professionnels du Cheval et leurs salariés avec l'appui de VIVEA et du FAFSEA, notamment en priorisant les formations à la stratégie d'entreprise et à la sécurité au travail.
- ▶ Développer toutes les formes collectives de travail et d'entraide (groupements d'employeurs, GFA, services de remplacement, CUMA, coopératives...), pour répondre aux aspirations des agriculteurs en termes de qualité de vie.
- ▶ Participer au dialogue social en tant qu'employeurs au sein de la FNSEA.
- ▶ Accompagner les mutations et les validations d'acquis de l'expérience, en particulier dans le cadre des reconversions.



### Définir le statut de l'agriculteur professionnel de la filière Cheval, une nécessité !

La professionnalisation des acteurs de la filière Cheval et leur reconnaissance agricole pleine et entière sont au cœur des préoccupations de la FNC depuis la Loi sur le Développement des territoires ruraux de 2005. Les espoirs placés dans la création d'un registre des actifs agricoles dotés de droits dans le cadre de la Loi d'Avenir ont été déçus tant dans la définition très large de l'agriculteur professionnel que dans la construction d'un statut à part entière. Et que dire de liste négative de la PAC, qui remet en question toute diversification agricole cheval.

La FNC, dans le cadre des travaux de la FNSEA sur le statut de l'agriculteur professionnel, a mené une réflexion plus spécifique à la filière Cheval. Le Conseil d'Administration de la FNC, mandaté par les différentes structures représentées en son sein, a ainsi travaillé sur le statut des agriculteurs professionnels du Cheval.

Après débats, les administrateurs de la FNC considèrent que cette définition doit leur permettre :

- > une reconnaissance et une représentation agricole
- > de lutter contre la concurrence déloyale des non agriculteurs professionnels
- > un accès aux aides et aux droits / devoirs des agriculteurs professionnels

Pour cela, sept éléments cumulatifs permettent, tels que proposés par la FNSEA, de revendiquer le statut d'agriculteur professionnel du Cheval :

1. L'agriculteur professionnel du Cheval est une personne physique !
2. L'agriculteur professionnel du Cheval exerce une activité agricole
3. L'agriculteur professionnel du Cheval détient une compétence
4. L'agriculteur professionnel du Cheval détient le contrôle de son exploitation
5. L'agriculteur professionnel du Cheval dirige son exploitation
6. L'agriculteur professionnel du Cheval dispose de moyens de production
7. L'agriculteur professionnel du Cheval réalise un minimum d'activité

### Le statut de l'agriculteur professionnel : un socle pour une nouvelle politique

Pour la FNSEA, définir l'agriculteur professionnel et lui donner un statut, c'est le doter d'un corps de règles permettant l'exercice du métier dans le sens de l'intérêt général. Cette définition se doit d'être au service d'une politique permettant de lutter contre les dérives observées et privilégiant l'exercice de l'activité par des agriculteurs professionnels. Dès lors, la définition de l'agriculteur professionnel constitue seulement le premier pilier du dispositif. Le second pilier consiste à conférer à ce statut d'agriculteur des droits dans les différents domaines que couvre l'activité agricole.

Du contrôle des structures à la fiscalité, en passant par le fermage, le droit de l'urbanisme et l'inévitable attribution des aides publiques, les champs ouverts sont nombreux et l'ampleur de la tâche se devine aisément.

L'objectif demeure au final, de privilégier celle ou celui qui exerce un métier et qui tente d'en vivre, sans pour autant priver de tout droit ceux qui ne posséderaient pas le statut d'agriculteur professionnel...

Pour la FNC, reconnaître celles et ceux qui réalisent un véritable métier en les différenciant de celles et ceux pour qui l'agriculture est une rente, un loisir ou une activité financière est, en ces temps de crise, indispensable pour assurer le renouvellement des générations sur des exploitations viables, vivables et transmissibles, tout en répondant aux attentes des consommateurs et de la société.

### 1. L'agriculteur professionnel du Cheval est toujours une personne physique !

C'est la femme ou l'homme qui vit de son activité et pilote son entreprise individuelle ou sociétaire. Son statut social (non salarié ou salarié) importe peu, du moment qu'il n'est pas subordonné dans son activité et respecte les autres éléments listés ci-après. L'agriculteur professionnel du Cheval sera dès lors inscrit dans le registre des agriculteurs qui devra devenir un registre créateur de droits.

### 2. L'agriculteur professionnel du Cheval exerce une activité agricole

Pour prétendre au statut d'agriculteur professionnel du Cheval, il faut bien sûr exercer une activité agricole, telle que définie par la loi relative au développement des territoires ruraux de 2005. Ceci se traduit par la participation à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal ou à l'exercice d'activités qui se situent dans leur prolongement ou qui ont pour support l'exploitation. La pluriactivité peut ainsi être une porte d'entrée dans le métier.

### 3. L'agriculteur professionnel du Cheval détient une compétence

Les agriculteurs professionnels du Cheval disposent du diplôme ou de l'expérience professionnelle leur permettant de justifier d'une compétence suffisante. Les politiques et les organismes de formation doivent être mobilisés pour permettre à celles et ceux qui n'en disposeraient pas de détenir la compétence pour acquérir le statut d'agriculteur professionnel du Cheval. Les agriculteurs professionnels du Cheval sont également réputés détenir les compétences nécessaires pour exercer leur activité dans le respect du bien-être de leurs équidés tel que défini par la Charte pour le bien-être équin.

### 4. L'agriculteur professionnel du Cheval détient le contrôle de son exploitation

Pour les agriculteurs professionnels du Cheval installés en exploitation individuelle, l'exploitant est réputé avoir cette maîtrise. Pour les agriculteurs professionnels du Cheval installés en exploitation sociétaire, les associés exploitants et les dirigeants sociaux qui relèvent du régime agricole doivent détenir la majorité du capital social. Par ailleurs, aucun lien de subordination ne doit exister entre eux. Les investisseurs extérieurs ne peuvent ainsi en aucun cas exercer le contrôle de l'exploitation.

### 5. L'agriculteur professionnel du Cheval dirige son exploitation

Les agriculteurs professionnels du Cheval dirigent l'exploitation ou participent, avec voix délibérative, à la direction de l'exploitation, ce qui suppose une présence physique régulière sur l'exploitation afin d'être en prise directe avec l'activité.

### 6. L'agriculteur professionnel du Cheval dispose de moyens de production

Les agriculteurs professionnels du Cheval doivent disposer, au moins en partie, du cheptel, du matériel, des installations et des bâtiments nécessaires à l'exploitation (propriété, location...), personnellement ou de manière collective. Les agriculteurs professionnels du Cheval sont plus spécifiquement réputés assumer et assurer la gestion des risques sanitaires du cheptel détenu, dans le respect de l'intérêt collectif.

### 7. L'agriculteur professionnel du Cheval réalise un minimum d'activité

L'agriculteur professionnel du Cheval est un producteur de biens et de services avec une finalité économique, c'est à dire réaliser une activité d'une certaine importance en relation avec un marché. Ceci suppose d'exploiter une surface supérieure à la surface minimum d'assujettissement à la MSA, ou de travailler plus de 1200h/an sur l'exploitation ou d'avoir un revenu professionnel supérieur à 800 SMIC annuels. Un mécanisme d'entrée progressive dans le métier sera dès lors proposé.



# S AISIR LES OPPORTUNITÉS & DÉVELOPPER LES DIFFÉRENTS GISEMENTS DE CROISSANCE

## Aux pouvoirs publics de...

- ▶ Assurer la compétitivité et la croissance, à travers la réduction des charges pesant sur les exploitations, mais aussi en les mettant en capacité de créer de la valeur ajoutée.
- ▶ Soutenir au niveau de l'Europe la nécessité des aides directes, facteurs de durabilité des exploitations, et leur ciblage vers les agriculteurs professionnels.
- ▶ Entériner et soutenir l'accès aux paiements directs au titre du Premier pilier de la PAC pour les agriculteurs professionnels de la filière.
- ▶ Intégrer pleinement la filière Cheval dans la future PAC en l'insérant de pleins droits dans la définition du « genuine farmer », et dans l'analyse sectorielle précédant la rédaction du plan stratégique de la France, afin qu'un programme opérationnel puisse être dédié à une expérimentation pour la filière chevaline française (structuration, écopâturage).
- ▶ Optimiser le Second pilier de la PAC en incorporant au socle national du PDRH la « Prime aux races Menacées » ainsi que le « Plan de modernisation des bâtiments d'élevage » et en les orientant en priorité vers les agriculteurs professionnels de la filière, intégrés dans une démarche de progrès en matière de bien-être équin.
- ▶ Soutenir la filière trait : encourager la production et l'engraissement de jeunes chevaux de trait en France par l'accompagnement à la mise en œuvre du plan de filière au sein d'Interbev, des contrats qui en découlent et des organisations de producteurs.
- ▶ Réduire les charges des entreprises cheval en termes de compétitivité et d'amélioration des conditions de travail.
- ▶ Développer la génomique et vulgariser les résultats de la recherche.
- ▶ Prioriser les aides européennes et françaises vers les agriculteurs professionnels de la filière, en particulier dans le cadre du plan d'investissement et de compétitivité des entreprises.



Les opportunités de soutien pour une filière Cheval durable, au service d'une agriculture productive et d'agriculteurs professionnels, inscrits dans les territoires, se situent aux niveaux français et européen.

La mise en place du **plan de filière viande chevaline** en amont des états généraux de l'alimentation doit permettre, en France, de mieux répartir et créer de la valeur, en valorisant la production française. Ainsi les éleveurs, notamment de chevaux de trait, doivent pouvoir augmenter la production française de viande chevaline, afin de satisfaire l'attente des consommateurs de « manger français ». Cela passe par une structuration de l'amont et de l'aval, à travers notamment la mise en place de la contractualisation entre les maillons de la filière, dans une démarche gagnant/gagnant. L'accompagnement de la structuration de l'amont via le soutien technique aux organisations de producteurs est aussi essentielle. Cela passe également par une politique sanitaire ambitieuse pour intégrer la viande française dans la chaîne alimentaire.

L'intégration dans les **programmes opérationnels** de la filière Cheval passe par son inscription dans le plan stratégique que la France doit remettre à la Commission européenne dans le cadre de la PAC post-2020. Le programme opérationnel filière Cheval est indispensable pour permettre aux professionnels de la filière de gagner en performance économique afin d'assurer la compétitivité et la croissance de leurs exploitations. Cela passe notamment par la recherche et la promotion de modes de productions durables et résilients, respectueux de l'environnement, ainsi que la prévention des risques et la gestion des crises.

plan de  
FILIERE



## Aux organisations professionnelles agricoles de...

- ▶ Mettre en place et faire vivre les plans de filière, en particulier à travers la contractualisation, l'appui aux organisations de producteurs et le regroupement de l'offre.
- ▶ Analyser et segmenter les marchés - sport, loisir, travail et viande - pour faciliter l'orientation des jeunes équidés vers les circuits les plus adaptés.
- ▶ Caractériser, valoriser, commercialiser collectivement en regroupant l'offre et en prenant en compte les attentes des cavaliers amateurs et de loisir d'aujourd'hui, à travers une marque collective de certification nationale.
- ▶ Soutenir l'amélioration du patrimoine génétique par une sélection efficace des reproducteurs (jeune génétique, testages...).
- ▶ Promouvoir les produits et les services.
- ▶ Consolider, construire et vulgariser, avec l'appui du Fonds éperon, de l'IDELE et de l'APCA, les références technico-économiques pour :
  - faciliter la mise en place d'ateliers aux finalités différentes sur les élevages de chevaux de trait (engraissement, vente directe, débardage, loisir, reproduction...),
  - encourager la diversification et l'innovation dans les exploitations agricoles en répondant aux attentes des territoires et en développant des productions et prestations à forte valeur ajoutée,
  - trouver des leviers d'action de réduction des charges et de nouveaux débouchés lors de formations sur le coût de production, en lien avec la contractualisation.

### Un réseau références au service de la profession.

Disposer de références technico-économiques fiables est essentiel pour les agriculteurs professionnels : elles leur permettent d'optimiser leur outil de production. C'est pourquoi la FNC a œuvré dès 2006 pour leur mise en place avec l'appui du réseau des ingénieurs chambres d'agriculture et des experts en méthodologie de l'Institut de l'élevage. Les REFérences, produites pour les différents types d'ateliers de production possibles, constituent ainsi un **outil de pilotage économique indispensable à la professionnalisation** des acteurs et à la pérennisation économique de la filière. Elles sont aussi un outil d'aide à la décision indispensable dans le cadre d'un projet d'installation. Appuyées sur un réseau de fermes diversifiées avec un atelier de production en tant que tel, innovantes et économiquement viables, les REFérences sont orientées, par le Fonds Eperon, vers des analyses qualitatives avec la publication d'exemples qui fonctionnent.



# ANTICIPER & GÉRER LES RISQUES

## Aux pouvoirs publics de...

- ▶ Permettre à la filière de se doter d'une gouvernance sanitaire propre, pourvue d'une section équine au sein du Fonds de mutualisation des risques sanitaires et environnementaux (FMSE), de la visite sanitaire obligatoire, des OVS et du RESPE.
- ▶ Accompagner la mise en place de la section équine du FMSE, de la naissance à la mort des équidés, en faisant évoluer les catégorisations des maladies équines et en facilitant son extension à toutes les composantes professionnelles de la filière.
- ▶ Soutenir la mise en place de la gouvernance sanitaire nationale par les professionnels de la filière équine.
- ▶ Clarifier le statut des équidés vis-à-vis de la consommation alimentaire, en particulier en offrant aux professionnels un arsenal de possibilités permettant de conserver et/ou de réintégrer les équidés dans la chaîne alimentaire.



### Un gouvernance sanitaire au service de la profession agricole Cheval.

Relever le défi d'une politique sanitaire réaliste économiquement et efficace techniquement, est un enjeu majeur pour accompagner les éleveurs, les agriculteurs diversifiés dans le cheval et les détenteurs professionnels dans un perfectionnement de leur conduite d'élevage via une pratique sanitaire responsable, pragmatique et attentive aux réglementations et préconisations de la politique sanitaire renouée de l'État. Cette dernière vise à garantir un haut niveau de maîtrise sanitaire, en veillant à l'efficacité économique et environnementale, dans une approche « one health ».

Elle s'appuie sur :

- l'État qui élabore la réglementation, les réseaux sanitaires en charge des programmes collectifs volontaires (PCV),
- les organismes à vocation sanitaire (OVS),
- l'organisation vétérinaire à vocation technique (OVT)
- les associations sanitaires régionales (ASR), responsables du schéma régional de maîtrise des dangers sanitaires.

L'État peut déléguer certaines de ses missions aux OVS ou aux OVT. Il peut également accompagner l'émergence des PCV.

## Aux organisations professionnelles agricoles de...

- ▶ Faciliter la prise de conscience des enjeux collectifs, à travers la promotion d'outils de progrès comme la visite sanitaire obligatoire ou le « Guide des bonnes pratiques sanitaires ».
- ▶ Lancer la section cheval au sein du FMSE.
- ▶ Construire le cadre de la gouvernance sanitaire de la filière, en s'appuyant sur les outils sanitaires incontournables : la section FMSE, le RESPE et les GDS.
- ▶ Construire des outils modernes pour simplifier les conditions de travail des professionnels, en matière de suivi sanitaire et de bien-être des équidés.
- ▶ Mettre en place les bases d'une mutualisation de la fin de vie, en particulier avec les GDS, afin que son coût devienne raisonnable et que sa gestion soit efficace.
- ▶ Accroître la résilience des exploitations face aux aléas de plus en plus nombreux et à une volatilité des cours qui se multiplie. Cela passe notamment par une palette d'outils conjuguant le dynamisme de la croissance, la responsabilité de l'entrepreneur, la visibilité de ses décisions et une plus grande stabilité des revenus, que l'agriculteur professionnel du Cheval pourra combiner sur son exploitation pour couvrir au mieux l'étendue de ses risques.
- ▶ Soutenir l'instrument de stabilisation du revenu sectoriel et inciter les exploitants à épargner pour faire face aux aléas de plus en plus nombreux.
- ▶ Soutenir le développement de l'assurance climatique et innover pour une assurance fourrage tout en préservant le fonds de garantie des calamités agricoles.
- ▶ Démultiplier les actions de gestion des risques professionnels avec la MSA.
- ▶ Promouvoir Systema, solution globale pour simplifier les obligations réglementaires en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail, dont le Document Unique d'Évaluation des Risques professionnels (approche comportementale des équidés et utilisation des matériels spécifiques...).
- ▶ Former les exploitants agricoles, avec l'appui de VIVEA, à l'utilisation de tous les outils de gestion des risques économiques, sanitaires, environnementaux, climatiques...

### L'importance d'une section équine au sein du FMSE.

Avec un marché ouvert et des mouvements d'équidés à l'échelle mondiale, les risques de crise sanitaire sont de plus en plus importants. La récente épizootie d'HVE1/HVE4 qui a touché un nombre très important d'éleveurs et de détenteurs d'équidés sur tout le territoire en témoigne. Cette crise sanitaire a eu pour conséquences des pertes par avortements et atteintes nerveuses. Elle a également pénalisé la tenue de 335 manifestations sportives et regroupements. La mise en place de la vaccination obligatoire, ainsi que la filière course l'a fait, est la seule mesure de prévention vis-à-vis de ces maladies. Elle constitue une mesure essentielle pour la gestion d'une telle épizootie. L'accompagnement de la vaccination obligatoire pourrait être l'objet d'un programme de **la section équine au sein du Fonds national agricole de mutualisation du risque sanitaire et environnemental et permettrait un allègement de charges pour les agriculteurs professionnels du Cheval.**

Il est donc urgent pour la filière équine de se doter d'une telle section, comme le prévoit le Bilan de santé de la PAC. Ce fonds, financé par les professionnels eux-mêmes, par l'Europe sur le budget de la PAC et par l'État français, doit permettre la mise en place de programmes d'indemnisation en cas de crise sanitaire majeure. Les programmes sont définis par et pour les professionnels au sein de la section et permettent d'indemniser des pertes liées à des aléas, sanitaires et environnementaux, ainsi que des mesures de luttes, comme la vaccination.

# CONCILIER PERFORMANCES ÉCONOMIQUE & ÉCOLOGIQUE DANS LES TERRITOIRES

## Aux pouvoirs publics de...

- ▶ Conforter les indemnités compensatrices de handicap naturel ou spécifique pour permettre le maintien de l'agriculture dans ces zones, s'inscrivant dans une logique d'équilibre territorial et l'expression d'une solidarité nationale à travers un cofinancement national.
- ▶ Développer la recherche vers des méthodes alternatives permettant de réduire les intrants, les antibiotiques et d'améliorer le bien-être animal. Dans ce cadre, le soutien au déploiement de la Charte nationale pour le Bien-être équin est une nécessité.
- ▶ Accompagner concrètement, par des mesures économiques, techniques et sociales, les agriculteurs fragilisés par leur exclusion du nouveau découpage territorial des zones défavorisées.
- ▶ Appuyer et encourager le contrat de solutions signé par la FNSEA avec 40 partenaires, dont la FNC, et ses solutions concrètes pour une agriculture qui réponde aux attentes des citoyens et des consommateurs en matière d'alimentation saine, sûre et durable.
- ▶ Évaluer l'impact réel des équidés dans le développement durable (biodiversité, entretien, complémentarité avec les autres productions, écologie, animation locale, médiation, réinsertion sociale...).
- ▶ Soutenir la production d'énergies renouvelables (installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments d'exploitation, compostage, méthanisation, ...).
- ▶ Asseoir le statut d'animal de rente des équidés pour assurer leur bien-être.
- ▶ Inciter les collectivités à utiliser les équidés pour des services d'intérêt général (transport, débardage, équithérapie, surveillance, ...).
- ▶ Rendre opposables la Charte nationale pour le bien-être équin et son guide de bonnes pratiques.

### Un contrat de solutions pour l'avenir via une trajectoire de progrès pour la protection des plantes.

Ce sont 40 organisations agricoles, dont la FNC, qui veulent, ensemble, répondre aux demandes des concitoyens et des consommateurs et aux attentes des agriculteurs. Porté par la FNSEA, **le contrat est là pour proposer une trajectoire de solutions et non d'interdictions au Gouvernement, afin que la protection des plantes ne soit plus un sujet de polémiques mais s'inscrive comme un sujet d'avenir partagé.**

Les organisations agricoles se sont engagées collectivement pour une démarche visant à : innover, développer, déployer, conseiller, former, et trouver des solutions pour économiser les produits phytosanitaires avec comme état d'esprit, pour les agriculteurs français et leurs filières d'excellence, le besoin de continuer à produire dans des conditions optimales. Cela passe par une recherche ambitieuse d'alternatives possibles, utilisables à grande échelle. 36 solutions concrètes, efficaces et durables, ont ainsi été approfondies pour réduire l'usage, les risques et les impacts des produits phytosanitaires.

L'ambition est qu'aucun agriculteur ne se retrouve face à un mur technique pour produire des denrées irréprochables. Les organisations agricoles sont prêtes à relever l'objectif du plan Ecophyto II avec une diminution de l'utilisation, des risques et des impacts des produits phytosanitaires de 25% en 2020 et de 50% à 2025 et si les solutions des acteurs le permettent, elles iront au-delà.

Ce nouveau contrat doit être signé à deux pour être efficace et porteur d'espoir, c'est une main tendue à l'État français par le monde agricole.



## Aux organisations professionnelles agricoles de...

- ▶ Préserver l'élevage d'équidés pour entretenir notamment les zones difficiles et assurer la biodiversité.
- ▶ Valoriser le rôle du cheval dans les territoires, notamment au niveau environnemental, à travers la contractualisation dans le cadre de la loi PACTE.
- ▶ Défendre le cheval comme un produit agricole à part entière, quel que soit son mode de valorisation.
- ▶ Expérimenter des démarches de progrès en termes d'agriculture durable (agriculture écologiquement intensive, biologique, raisonnée, pâturage tournant...).
- ▶ Promouvoir, en France et en Europe, la Charte nationale pour le bien-être équin et œuvrer pour qu'elle devienne l'outil de référence de la grande majorité des agriculteurs professionnels de la filière.
- ▶ Accompagner les projets de méthanisation et de photovoltaïque.
- ▶ Former, notamment, à la démarche de progrès pour le maintien et/ou l'amélioration de la prise en compte du bien-être animal, à l'agronomie..., avec l'appui de VIVEA.
- ▶ Créer du lien entre citoyens, ruraux et agriculteurs, avec le cheval comme médiateur.
- ▶ Participer à la construction et à l'appropriation du contrat de solutions porté par la FNSEA.

### La Charte nationale pour le bien-être équin.

La filière Cheval est soucieuse du bien-être des équidés et veut faire connaître le savoir-faire des professionnels français. Elle a donc décidé d'agir collectivement pour que ceux-ci s'approprient et partagent la même notion de bien-être équin, maintiennent ou améliorent leurs pratiques, et en fassent un atout en termes de sécurité, de performances, de valorisation de leurs produits et de reconnaissance de leurs métiers.

La Fédération Nationale du Cheval, l'Association Vétérinaire Équine Française, la Fédération Française d'Équitation, France Galop, le Groupement Hippique National et Le Trot ont collectivement élaboré la Charte nationale pour le bien-être équin, en s'appuyant sur l'expertise en matière de bien-être animal de l'Institut de l'Élevage (IDELE), sur les 10 principes de bien-être animal élaborés par l'Organisation Mondiale de la Santé Animale (OIE) et les 5 libertés du Farm Animal Welfare Council.

**Construite en suivant une approche pragmatique, dans une logique « cheval-centré », c'est à dire de résultats directement mesurables sur l'animal et non de normes, la Charte nationale pour le bien-être équin se compose de 8 mesures :**

- > les plus pertinentes en termes de bien-être animal,
- > issues des expériences professionnelles et des connaissances scientifiques,
- > communes aux différents segments de production et d'utilisation,
- > applicables à tous types d'équidés, d'élevage, de loisir, de sport, de travail, de trait et de course, et de tous âges.

Elle est complétée par des outils pragmatiques (guide de bonnes pratiques et applications smartphone) permettant aux professionnels du cheval de mettre en place une démarche de progrès sur leur exploitation, dans le respect des 8 mesures.



## SONT CONSIDÉRÉES COMME 8 MESURES APPROPRIÉES PAR LES PROFESSIONNELS DU CHEVAL :



MESURE 1

Veiller à établir une relation de confiance lors de la manipulation des chevaux et de leurs contacts avec l'homme.



MESURE 2

Garantir un approvisionnement en eau et en aliments suffisants et adaptés aux besoins physiologiques et comportementaux des chevaux ainsi qu'à l'intensité du travail qui leur est demandé.



MESURE 3

Offrir aux chevaux un lieu de vie aménagé de manière à prévenir les risques de blessures et de maladies et leur permettant de s'adapter aux variations climatiques.



MESURE 4

Veiller à structurer et aménager l'environnement de vie des chevaux de manière à leur permettre d'exprimer leurs comportements naturels et à leur offrir un confort de repos et de travail.



MESURE 5

Respecter le caractère grégaire des chevaux en favorisant les contacts sociaux positifs entre eux afin de limiter les troubles comportementaux.



MESURE 6

Définir collectivement les bonnes pratiques d'élevage, de détention et d'utilisation des chevaux dans l'objectif de limiter les risques sur leur santé.



MESURE 7

Prévenir ou soulager la douleur.



MESURE 8

Assurer, tout au long de la vie des chevaux, les soins nécessaires, leur mort devant advenir dans des conditions décentes lorsqu'il n'existe pas de thérapies efficaces ou économiquement supportables.



## **Fédération Nationale du Cheval**

La FNC, fondée en 1947, est une Association Spécialisée de la FNSEA, qui fédère, représente et défend les éleveurs et agriculteurs diversifiés dans le Cheval.

11 rue de la Baume - 75008 PARIS - 01 53 85 48 52 - [fncheval@reseaufnsea.fr](mailto:fncheval@reseaufnsea.fr)